



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Gestion et Police de l'eau**

Affaire suivie par Serge RIPOLL
UTMA - SB/LET210618
Tél : 05 59 80 87 22

Mél : serge.ripoll@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **12 MAI 2021**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté déclarant d'intérêt général le plan pluriannuel 2019-2023 de gestion des cours d'eau sur les bassins versants des gaves d'Oloron, d'Aspe, d'Ossau et de leurs affluents et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement sur le territoire d'intervention du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée minimale de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des
territoires et de la mer,
la responsable de l'unité Travaux et
milieux aquatiques

Stéphanie Lebret

Copie : OFB

Monsieur le Président
Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, d'Aspe, d'Ossau et de
leurs Affluents
12 place de Jaca
CS 200 67
64402 OLORON-SAINTE-MARIE CEDEX